



Chers amis vignerons et amis des vignerons.

Voeux viticoles pour 2013

Que 2013 soit une année climatique favorable avec des vendanges saines et abondantes. Que vous et votre vigne portiez de bons et beaux fruits pour diffuser de la joie et du bonheur autour de vous. Que les pouvoirs publics répondent favorablement à nos attentes légitimes.

Vigne de Suresnes (92)

Vigne municipale, plantée en 1963, 4 800 pieds, 1 ha, Chardonnay, Sauvignon. Première vigne professionnelle francilienne, d'abord vigne patrimoniale avant d'obtenir l'autorisation de commercialiser son vin. Gérée par une association qui emploie un vigneron professionnel.

Vigne patrimoniale de Belfort (90)

Vigne municipale de La Miotte, plantée en 2003, 990 pieds, surface 12 a 32 ca, Chardonnay, Pinot Gris et Auxerrois, gérée par une association en bail de métayage, production de 10 hl de vin blanc sec, vinification chez un viticulteur, distillation du marc pour faire du ratafia.

Recherche sur l'origine des cépages actuels

Le généticien-ampélographe suisse José Vouillarmoz et le biologiste moléculaire américain Patrick McGovern ont établi l'arbre généalogique de centaines de cépages actuels à partir de leurs ADN. D'après eux, tous descendent de 13 variétés sauvages cultivées depuis près de 10 000 ans dans le Croissant fertile. Ainsi apparaissent l'unicité du territoire d'origine et l'extraordinaire diversification des cépages avec plus de 1 300 variétés identifiées. Vaste potentiel de saveurs !

Dégustation de vins franciliens à l'IUFN à Paris

Premier réseau international sur la gouvernance alimentaire des zones urbaines, l'IUFN (*International Urban Food Network*) a célébré le 6 décembre son premier colloque avec des vins franciliens, soulignant leur caractère de produits issus d'une agriculture écologique de proximité.

Commission européenne : pas de libéralisation des droits de plantation

Le 14 décembre 2012, à l'issue des travaux du Groupe de Haut Niveau, la position prise par le Commissaire en charge de la PAC, Dacian Ciolos, consiste à renoncer à la libéralisation des droits de plantation prévue par le règlement actuel et à remplacer la notion de droits de plantation par celle d'autorisation administrative de plantation, gratuite. La date d'application est à déterminer.

Droits de plantation 5. De 1931 à 1970, multiplication des restrictions et incitations

La loi du 4 juillet 1931 a donné naissance au Code du vin, abrogé en 2003 après avoir été progressivement intégré au Code rural et supplanté par les règlements européens. L'orientation de l'activité vitivinicole vers plus de qualité et plus de maîtrise de la production s'est faite avec le renforcement de l'interdiction de plantations nouvelles et l'arrachage et des systèmes d'aide financière au niveau national. Cette construction méthodologique et les outils juridiques correspondants ont progressivement été transférés à l'union européenne à partir de 1962 quand est paru le premier règlement « portant établissement graduel d'une organisation commune du marché viti-vinicole », le n°24 du 4 avril 1962, deux pages signées Couve de Murville.

Lecture pour vignerons

Arts et Métiers du Vin, par Paul Anex et al. Aux éditions Cabédita, 1999, 150 pages, 220*275 mm, 660 g, 17 € chez Tompress. Magnifique ouvrage, très nombreuses illustrations en noir et blanc, 20 siècles d'objet techniques et artistiques au service de ou inspirés par la vigne et le vin.

Le conseil du mois par Emmanuel MONTEAU, conseiller viticole indépendant

Les vins élevés sur lie doivent être bâtonnés une fois par semaine pour remise en suspension des lies. Commencez à vérifier le palissage, prévoyez la commande des piquets de remplacement.

Patrice BERSAC, Président